



RAPPORT ANNUEL 2001

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC



P R O F I L

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) est une société de la couronne qui a été constituée pour investir sur les marchés financiers les contributions nettes reçues des régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Des comptes distincts ont été établis pour chaque régime et leurs états financiers respectifs sont publiés dans le présent rapport annuel.

Nous avons pour mandat statutaire de gérer les fonds dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes et de maximiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus. Nous avons commencé nos activités le 1^{er} avril 2000 et, à la fin de notre premier exercice, l'actif sous gestion s'élevait à 2,5 milliards de dollars.

Le 31 mars 2001, cet actif se composait approximativement de 39 % d'obligations canadiennes et d'encaisse, de 34 % d'actions canadiennes et de 27 % d'actions étrangères. L'actif sous gestion devrait s'accroître rapidement et les entrées de fonds annuelles devraient dépasser les 2,5 milliards de dollars pour l'avenir prévisible. Cet actif sera géré à l'interne et à l'externe.

TABLE DES MATIÈRES

NOS OBJECTIFS ANNUELS	1
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	4
MANDAT STATUTAIRE ET RÉGIE INTERNE	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
POLITIQUES ET PROGRAMMES DE PLACEMENT	13
RÉSULTATS DE PLACEMENTS POUR L'EXERCICE 2001	16
ÉTATS FINANCIERS ET NOTES COMPLÉMENTAIRES	18
RÉPERTOIRE	42

NOS OBJECTIFS ANNUELS

EN VERTU DE LA LOI, LE RAPPORT ANNUEL DOIT DÉCRIRE NOS OBJECTIFS POUR L'EXERCICE ÉCOULÉ ET DANS QUELLE MESURE CES OBJECTIFS ONT ÉTÉ RÉALISÉS, AINSI QUE NOS OBJECTIFS POUR L'EXERCICE À VENIR. LES OBJECTIFS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET CEUX DE L'EXERCICE À VENIR SONT RÉSUMÉS CI-DESSOUS.

EXERCICE 2001

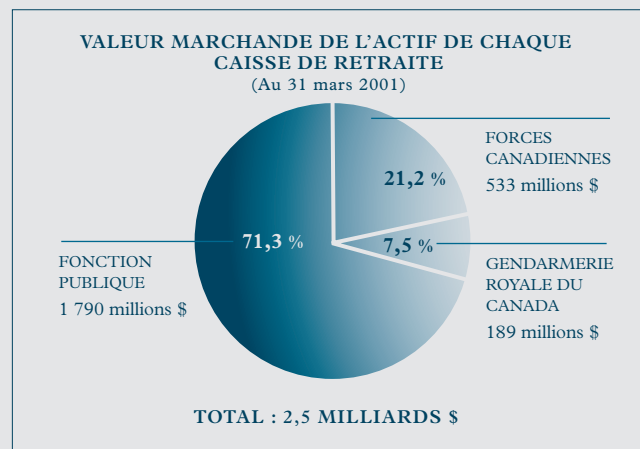
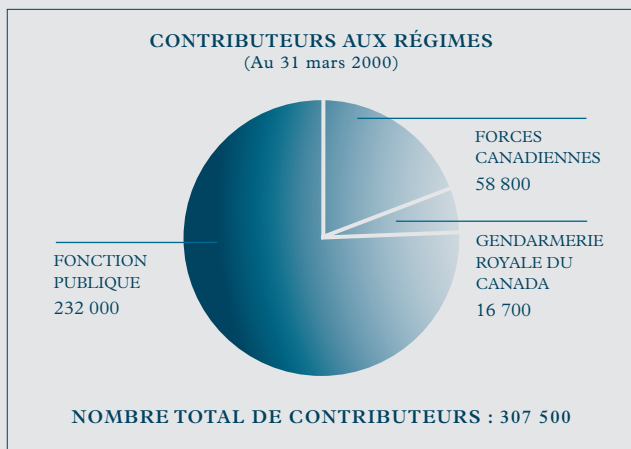
Au cours de notre premier exercice, nous avons réalisé les objectifs suivants :

- Élaboration d'une structure décisionnelle énonçant les responsabilités du conseil d'administration et de la direction, ainsi que les mandats du président du conseil et du président et chef de la direction.
- Établissement des comités du conseil d'administration et de leurs mandats.
- Formulation et mise en œuvre d'une politique de placement intérimaire pour la période de démarrage.
- Formulation des politiques de régie interne, y compris les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts, un code de déontologie et un processus d'évaluation du rendement du conseil d'administration, conformément aux exigences de la Loi.
- Recrutement du président et chef de la direction.
- Approbation des politiques de répartition d'actif et des politiques de placement à long terme recommandées par le président et chef de la direction.

EXERCICE 2002

Les objectifs pour l'exercice 2002 sont les suivants :

- Formuler les politiques et procédures opérationnelles.
- Recruter des gestionnaires de placement internes et externes.
- Mettre en place des programmes de gestion active des placements en vue de produire des rendements supérieurs à ceux des indices du marché.
- Embaucher le personnel qui sera responsable de l'administration, de la comptabilité des placements, de la gestion des risques et de l'évaluation du rendement.





*William R.C. Blundell
Président
du conseil d'administration*

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec grand plaisir que je vous présente le premier rapport annuel de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. Ce rapport décrit nos politiques et nos activités de démarrage, ainsi que le mandat qui nous a été conféré à titre d'organisme chargé d'investir les contributions nettes reçues depuis le 1^{er} avril 2000 des régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et

de la Gendarmerie royale du Canada. Bien que nous ayons établi un compte distinct pour chaque régime, nous appliquons une politique de placement identique pour les trois régimes en raison de leurs similarités.

Les principales réalisations de l'exercice 2001 comprennent la constitution du conseil d'administration, la formulation des politiques essentielles à la gestion d'Investissements PSP et, évidemment, la nomination de notre premier président et chef de la direction.

MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le processus de sélection des administrateurs est présenté à la section «Mandat statutaire et régie interne», à la page 7. Bien qu'Investissements PSP soit une société de la couronne, le gouvernement fédéral a suivi un processus indépendant de sélection des administrateurs. Tout d'abord, un comité a été formé sous la présidence de Claude Lamoureux, le très respecté président et chef de la direction du Conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le comité a recherché des candidats possédant l'expérience et les connaissances pertinentes à la réalisation de notre mandat. Il a soumis une liste de candidats éligibles à la présidente du Conseil du Trésor, qui a ensuite transmis ses recommandations au gouverneur en conseil. Après consultation avec les membres du conseil d'administration et les ministres responsables des régimes de la GRC et des Forces canadiennes, la présidente du Conseil du Trésor a recommandé au gouverneur en conseil que je sois nommé premier président du conseil d'administration.

Il en résulte un conseil d'administration formé de personnes versées dans les affaires, la gestion des placements, les questions juridiques, la comptabilité, les ressources humaines, les relations de travail et l'actuariat. Collectivement, les administrateurs possèdent le savoir-faire et les connaissances auxquels les contributeurs et les participants aux régimes sont en droit de s'attendre. Les biographies et photographies des administrateurs apparaissent dans le présent rapport à partir de la page 8.

ÉLABORATION DES POLITIQUES APPROPRIÉES

Formuler des politiques fait partie des principales fonctions de tout conseil d'administration d'un nouvel organisme. Secondés par des experts-conseils indépendants, nous avons consacré beaucoup de temps à l'élaboration de nos politiques de régie interne et d'opérations. Ces politiques sont énoncées à partir de la page 7.

Pour commencer, nous avons établi un processus décisionnel afin de définir les responsabilités des membres du conseil d'administration et de la direction, ainsi que les mandats du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé une politique intérimaire pour la gestion des contributions nettes que nous avons commencé à recevoir dès le début de nos opérations. Des demandes de soumissions ont été envoyées à des sociétés de gestion de fonds compétentes et nous avons choisi State Street Global Advisors comme gestionnaire chargé d'investir les entrées de fonds dans des fonds indiciaires d'actions canadiennes et étrangères ainsi que dans un fonds indiciaire d'obligations canadiennes.

Notre objectif, par ce processus, était de mettre en place un organisme de placement productif et structuré, apte à produire les rendements attendus.

SÉLECTION DU PREMIER PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'un des points saillants de l'exercice fut le recrutement de notre premier président et chef de la direction. Lors de sa première réunion, le conseil d'administration a mis sur pied un comité de sélection chargé du recrutement, et, a nommé Adel Sarwat à ce poste en septembre 2000.

*Un organisme
doté de politiques
claires et appliquant
une démarche
structurée.*

M. Sarwat était membre de la direction de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec depuis 1987. Il était responsable d'un actif de 22 milliards de dollars en actions mondiales et dirigeait une équipe de 14 gestionnaires de portefeuille et analystes. M. Sarwat a débuté sa carrière en 1977 comme économiste chez Bell Canada. Il a ensuite travaillé comme analyste financier à la division des investissements du CN puis à l'Abu Dhabi Investment Authority. M. Sarwat détient le titre d'analyste financier agréé (C.F.A.) ainsi qu'un baccalauréat en mathématiques et des maîtrises en mathématiques, en sciences économiques et en administration des affaires.

Le rôle de M. Sarwat est de diriger Investissements PSP. Ses responsabilités incluent l'élaboration des politiques et procédures qui seront étudiées et approuvées par le conseil d'administration. M. Sarwat s'est rapidement attelé à la tâche, mettant au point la première politique de placement et préparant une étude des actifs et des passifs nous permettant de mieux comprendre le lien entre nos activités de placement et les besoins des régimes de pensions. Il a pour mission de bâtir notre organisation et de recruter les membres du personnel et les gestionnaires externes.

Les administrateurs, pour leur part, sont chargés de superviser et de conseiller la direction, de veiller à la mise en place des politiques et procédures nécessaires au fonctionnement d'Investissements PSP et de s'assurer que notre organisme s'acquitte de son mandat statutaire.

IMPUTABILITÉ ET COMPTES-RENDUS

La direction est imputable au conseil d'administration. Les administrateurs sont imputables au Parlement par l'intermédiaire de la présidente du Conseil du Trésor, qui est responsable de la Loi et des règlements régissant notre organisme et qui doit déposer notre rapport annuel au Parlement.

Nous sommes assujettis à des règles très strictes en ce qui a trait à la présentation de l'information. Nous devons soumettre des états financiers trimestriels et le rapport annuel à la présidente du Conseil du Trésor, au ministre de la Défense nationale et au solliciteur général du Canada. Nous devons également mettre le rapport annuel

à la disposition des contributeurs. Nous sommes aussi tenus de rencontrer annuellement les comités consultatifs des trois régimes pour passer en revue le dernier rapport annuel. J'ai le plaisir de vous informer que notre nouveau président et chef de la direction a eu une rencontre conjointe « de prise de contact » avec les trois comités consultatifs en janvier 2001.

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier tout particulièrement deux personnes. Claude Lamoureux, sommité de la régie des caisses de retraite, a joué un rôle déterminant en présentant au gouvernement fédéral une liste de candidats qui lui a permis de former un conseil d'administration fondateur exceptionnel. Carl Haller, trésorier à la retraite de GE Canada, est la toute première personne que nous avons embauchée, et ce, à titre de vice-président exécutif. Son apport au cours de la période de démarrage fut inestimable, ayant rempli, avant l'arrivée de M. Sarwat, les fonctions de chef de la direction, de chef des finances et de responsable en chef des placements.

Pour terminer, je remercie les administrateurs pour leur dévouement inconditionnel et pour la force de leurs convictions alors que nous nous préparons à veiller au bon fonctionnement de ce qui va devenir l'une des plus importantes caisses de retraite du Canada.

*Le président
du conseil d'administration,*



WILLIAM R.C. BLUNDELL



*Adel Sarwat
Président
et chef de la direction*

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Je suis très honoré d'avoir été choisi comme le premier président et chef de la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. Je suis officiellement entré en fonctions le 11 septembre 2000.

Je suis très heureux de participer à cette aventure passionnante qu'est la création d'une nouvelle organisation. Investissements PSP deviendra au cours des prochaines années l'un des plus grands organismes de placement

de caisses de retraite publiques au Canada.

PHILOSOPHIE ET POLITIQUE DE PLACEMENT

L'une de mes premières priorités fut notre politique de placement : Comment investir les contributions pour qu'elles produisent les rendements à long terme requis?

Nous avons des entrées de fonds annuelles de plus de 2,5 milliards de dollars et ne prévoyons pas de retraits pour payer des prestations avant de nombreuses années. Il est donc naturel de privilégier une classe d'actif susceptible de rapporter de meilleurs résultats à long terme que la plupart des autres classes d'actifs. Je veux parler des actions. Nonobstant les risques à court terme des marchés, les rendements à long terme que procurent les actions sont convaincants.

Nous avons commencé à investir en avril 2000 en plaçant 55 pour cent de l'actif en actions. À la mi-octobre, nous avons décidé de hausser cette allocation progressivement à 60 pour cent sur une période de quelques mois. Cet objectif a été atteint en février 2001. À ce moment-là, nous avons à nouveau décidé d'augmenter progressivement cette allocation, cette fois à 65 pour cent. Cet objectif sera atteint en juin 2001. Pendant la même période, nous avons diversifié nos portefeuilles en faisant passer nos actions étrangères, de 20 pour cent au départ, à 27 pour cent à la fin de l'exercice.

ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Après avoir décidé que privilégier les actions était la meilleure approche, il nous a fallu déterminer comment nous allions gérer nos actifs.

Pour ce qui est des placements en actions canadiennes, en vertu des règlements fédéraux actuels, nous sommes tenus, jusqu'au 31 mars 2003, de reproduire essentiellement la composition d'un ou de plusieurs indices généralement reconnus. Nous devons donc acheter des actions de sociétés dans la même proportion qu'elles sont représentées au sein de ces indices. C'est ce que l'on appelle la gestion passive. L'indice TSE 300 est l'indice canadien offrant le plus large éventail de titres. Jusqu'ici, nous nous sommes conformés à ces directives en souscrivant à des parts d'un fonds indicatif répliquant l'indice TSE 300.

Les placements autres que les actions canadiennes peuvent être gérés de manière active ou passive. Au cours de notre premier exercice, nous avons choisi de gérer les actions étrangères de manière passive en investissant dans deux indices bien connus, l'un pour les États-Unis, l'autre pour le reste du monde. Ceci nous permet d'investir efficacement dans les marchés mondiaux et de participer dans des centaines de grandes sociétés réparties un peu partout dans le monde.

Dans le but de diversifier le risque et d'équilibrer l'actif, 39 pour cent de l'actif à la fin de l'exercice était investi dans un fonds indicatif d'obligations canadiennes et dans des titres à court terme. Grâce à ce fonds d'obligations, nous avons une participation dans une vaste gamme d'obligations gouvernementales et corporatives.

CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

L'un de nos objectifs est de gérer activement une partie de notre actif afin d'obtenir des rendements supérieurs à ceux des indices, ce qui devrait nous aider à maximiser le rendement tout en évitant des risques de perte indus. Nous le ferons par une gestion interne ou externe. Nous passerons graduellement à une gestion active pour détenir des portefeuilles de titres boursiers, des placements privés, des biens immobiliers, des obligations et d'autres classes d'actifs.

CRÉATION DE L'ORGANISME D'INVESTISSEMENT

Au cours de ma carrière de professionnel de placements, j'ai constaté qu'il existait plusieurs façons d'obtenir des

*Un organisme
déterminé à faire
fructifier le capital
investi et à accroître
la valeur.*

rendements supérieurs à ceux des indices. Nonobstant les vertus attribuées aux différents styles de gestion (valeur, croissance, momentum et ainsi de suite), la réussite dépend, au bout du compte, de la personnalité des gestionnaires et de la façon dont ils travaillent ensemble. C'est pourquoi, nous entendons bâtir notre organisation graduellement, en recrutant, au fur et à mesure que nous les découvrirons, des gestionnaires possédant les compétences, le savoir-faire et l'attitude nécessaires à notre réussite à long terme.

Nous commencerons par embaucher des gestionnaires ayant pour mandat de gérer activement nos actions étrangères – États-Unis, Europe et Extrême-Orient – et nos titres à revenu fixe canadiens. Suite au recrutement de chaque gestionnaire, nous établirons une équipe spécialisée appelée à le seconder. Leur objectif sera de procurer des rendements supérieurs à ceux des indices de référence, et non de se comparer à un univers de pairs.

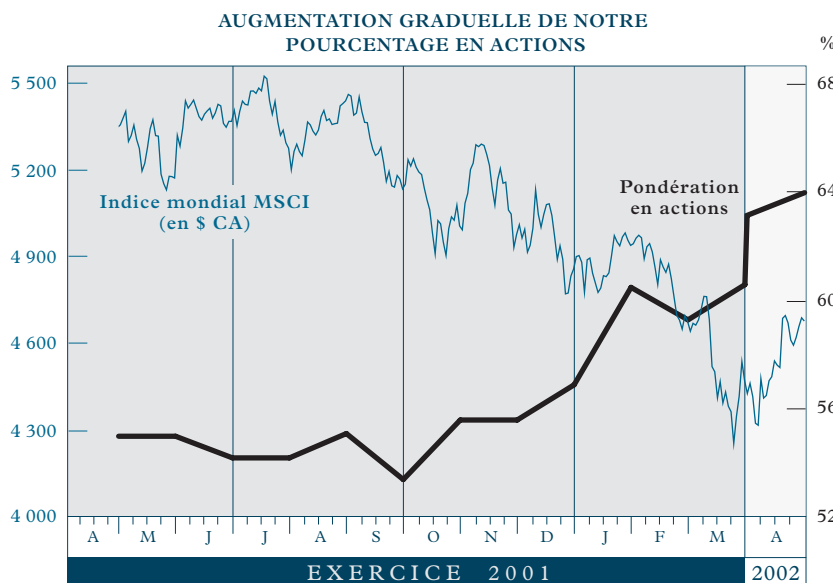
En gros, notre approche organisationnelle devra être souple et efficace. Nous mettrons en place des modules de travail autour d'individus déterminés à donner le meilleur d'eux-mêmes plutôt que de simplement combler des postes prédéterminés au sein d'un organigramme pré-conçu. Peu à peu, des synergies intellectuelles devraient

apparaître, à mesure que nous mettrons en place des équipes hautement spécialisées dans différents domaines du placement.

Je suis fermement convaincu que des professionnels motivés et consciencieux sont plus aptes à créer de la valeur ajoutée lorsqu'ils travaillent dans un cadre où les objectifs sont clairement établis et où ils peuvent exprimer leur individualité tout en partageant leur expérience avec leurs collègues. Nous consacrerons beaucoup d'énergie à mettre en place un tel environnement.

MISE EN PLACE DES RESSOURCES

Nous nous devons, en tant que dirigeants d'une nouvelle organisation de placement, de mettre en place des systèmes et de recruter les cadres afin de veiller à la bonne gestion financière de l'organisation. Il faudra, entre autres, instaurer des procédures de gestion du risque, ainsi que des mécanismes de contrôle interne, d'évaluation et mesure des rendements et de présentation de l'information.



L'indice mondial MSCI illustre l'évolution des marchés boursiers mondiaux, dont ceux du Canada et des États-Unis, au cours de notre premier exercice (échelle de gauche).

La ligne intitulée « Pondération en actions » indique le pourcentage investi en actions durant l'année (échelle de droite). Les marchés ont décliné considérablement après le mois d'août, période durant laquelle nous avons accru notre proportion en actions. Nous avons pu ainsi nous constituer un portefeuille à prix plus raisonnable positionné pour une croissance future. Notre objectif est d'avoir une pondération en actions de 65 % d'ici juin 2001.

J'ai eu le plaisir d'annoncer, juste avant la fin de l'exercice, la nomination de Danielle G. Morin au poste de chef des opérations financières, à compter du 9 avril 2001. M^{me} Morin détient un diplôme en science actuarielle de l'Université Laval et le titre de fellow de l'Institut canadien des actuaires. M^{me} Morin a une carrière impressionnante, ayant occupé des postes de responsabilité auprès de la Sun Life du Canada, de la Compagnie Laurentienne/Impériale, du groupe Assurance vie Desjardins-Laurentienne et, plus récemment, de Placements Elantis Inc., où elle était vice-présidente, finances et exploitation.

Au cours du présent exercice, nous établirons rapidement l'infrastructure administrative nécessaire afin que les procédures, systèmes et personnes nécessaires soient en place lors de l'entrée en fonction des gestionnaires de portefeuille. Notre but est de créer une organisation de placement efficace et de comparer nos dépenses d'administration à celles des organismes de placement d'envergure et de champ d'activité comparables aux nôtres.

RÉSULTATS DE PLACEMENT DU PREMIER EXERCICE

Au cours de notre premier exercice, nous avons pu profiter du fléchissement des marchés pour acheter des actions à des cours moins élevés et qui n'ont cessé de baisser tout au long de l'année. Après dix années de forte croissance, le TSE 300 a atteint un sommet le 1^{er} septembre 2000 pour perdre un tiers de sa valeur au cours des sept mois suivants. Les marchés boursiers étrangers ont également accusé de très fortes baisses.

Cette situation s'est traduite par des occasions d'achat fort intéressantes. Notre politique d'augmentation progressive de notre proportion en actions n'aurait pu être mise en œuvre à un moment plus opportun. En conséquence, malgré une perte de 270 millions de dollars liée aux valeurs boursières pendant l'exercice 2001, nous nous construisons un solide portefeuille d'actions qui devrait s'apprécier considérablement au cours des années à venir.

Notre portefeuille de titres à revenu fixe s'est bien comporté pendant l'exercice 2001, ayant rapporté 43 millions de dollars. Toutefois, globalement, à la fin de l'exercice, nous avons enregistré une perte nette de 227 millions de dollars sur les placements.

Nous demeurons convaincus que notre stratégie qui consiste à investir 65 pour cent de notre actif en actions sera très fructueuse sur le long terme.

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier les administrateurs pour la confiance dont ils ont fait preuve à mon égard en me choisissant comme le premier président et chef de la direction d'Investissements PSP. À mon entrée en fonction, près de six mois après le début de notre premier exercice, j'ai été impressionné par la qualité de notre conseil d'administration et la quantité de travail qu'il avait déjà accomplie au niveau de l'élaboration des politiques. Cela m'a énormément aidé et je les en remercie.

Pour terminer, je m'engage auprès des contributeurs à diriger Investissements PSP comme un organisme de placement bien géré, dont les principaux objectifs seront de maximiser les rendements des placements et d'opérer efficacement.

*Le président
et chef de la direction,*



ADEL SARWAT

MANDAT STATUTAIRE ET RÉGIE INTERNE

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) a été constitué en septembre 1999 aux termes de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Cette section du rapport annuel énonce, tel que requis par la Loi, les politiques de régie interne d'Investissements PSP. Elle décrit notre mandat statutaire, le processus de nomination et les fonctions des membres du conseil d'administration, le rôle du président et chef de la direction ainsi que les principales politiques régissant les activités et le comportement de l'organisation.

Notre énoncé des principes, normes et procédures de placement et nos politiques de régie interne, dont le code de déontologie, la politique de conflits d'intérêts et les mandats du conseil d'administration, de ses comités, du président du conseil et du président et chef de la direction se trouvent sur notre site Web, à l'adresse www.investpsp.ca ainsi que d'autres documents importants.

LIENS AVEC LES RÉGIMES DE PENSIONS

Le 1^{er} avril 2000, le gouvernement fédéral a créé trois nouvelles caisses de retraite pour les régimes de pensions existants de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Chaque caisse reçoit les contributions de l'employeur et des employés pour assurer les prestations relatives au service postérieur au 1^{er} avril 2000. Les soldes (c'est-à-dire les contributions qui restent après le versement des prestations accumulées depuis le 1^{er} avril 2000 et après déduction des charges relatives à l'administration des régimes) sont virés dans des comptes distincts détenus par Investissements PSP, qui les placera sur les marchés financiers.

Le gouvernement est promoteur et administrateur des régimes. La présidente du Conseil du Trésor est responsable du régime de la Fonction publique, le ministre de la Défense nationale, du régime des Forces canadiennes, et le solliciteur général du Canada, du régime de la GRC.

PROCESSUS DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION



William R.C. Blundell, Toronto (Ontario)

Ancien président du conseil et chef de la direction de GE Canada. A passé la plus grande partie de sa carrière au service de GE Canada. Ancien président et chef de la direction de Camco, et plus récemment président du conseil de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Siège à plusieurs conseils d'administration, dont celui d'Alcan Inc. Baccalauréat en génie physique de l'Université de Toronto.

Président du conseil d'administration



Bob Baldwin, Ottawa (Ontario)

Directeur, Politique sociale et économique, Congrès du Travail du Canada. Professeur de sciences politiques à l'Université Western Ontario avant de se joindre au CTC en 1976. Membre exécutif du *Centre for Research on Work and Society* de l'Université York. Membre du conseil consultatif sur les statistiques du travail de Statistique Canada. Ancien membre du conseil consultatif du Régime de retraite de la Fonction publique de l'Ontario. Ancien président et membre du conseil consultatif du RPC. Siège, entre autres, au conseil d'administration du Régime de retraite d'entreprise pancanadien. Maîtrise en sciences politiques de l'Université Western Ontario.



Barbara Bender, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)

Vice-présidente, Spartan Systems Limited, experts-conseils en gestion. Ancienne directrice exécutive de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick. Ancien membre des comités de la Chambre de commerce et directrice d'organismes culturels et caritatifs. Directrice de la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick. Représentante du public auprès du Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick. Baccalauréat en commerce de l'Université de Calgary. Comptable agréée.



Jean-Louis Bourbeau, Montréal (Québec)

Ancien président du conseil de William M. Mercer Limitée, de 1985 à 1999. A travaillé à l'Alliance Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie pendant 20 ans. Est entré au service de Mercer en 1979, dont il est devenu le chef de la direction. A occupé des postes de direction auprès des *William Mercer Companies* en tant que responsable pour le Canada et l'Amérique latine et responsable à l'échelle mondiale des lignes Risque, Finances et Assurances. Baccalauréat en sciences de l'Université de Montréal. Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

MANDAT STATUTAIRE

Notre mandat, tel qu'il est défini par la Loi, est de :

- gérer les fonds reçus « dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires » des trois régimes ;
- « placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu du financement et des principes et exigences des régimes . . . ainsi que de l'aptitude de ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations financières. »

La Loi stipule que nous ne pouvons exercer, directement ou indirectement, ni pouvoir ni activités incompatibles avec notre mission.

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Investissements PSP est régi par un conseil d'administration composé de 12 membres, dont le président. Tous les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de la présidente du Conseil du Trésor.

Des candidats qualifiés pour être administrateurs sont sélectionnés et recommandés à la présidente du Conseil du Trésor par un comité de nomination de huit membres, indépendant du gouvernement. Le comité se compose de deux représentants de chaque régime de pensions, d'une personne à la retraite et d'un président indépendant. Les trois ministres ont désigné deux membres chacun sur la recommandation du comité consultatif responsable de leur régime respectif. La présidente du Conseil du Trésor a désigné la personne à la retraite et, après consultation avec les deux autres ministres, le président indépendant. Le mandat des membres du comité est d'une durée de cinq ans.

Lorsqu'il établit sa liste de candidats aux postes d'administrateurs, le comité est tenu par la Loi « d'assurer autant que faire se peut, la présence au conseil d'un nombre suffisant de personnes ayant une compétence financière reconnue ou une expérience de travail propre à aider l'Office à accomplir sa mission avec efficacité ». Les administrateurs qui possèdent des connaissances ou un savoir-faire dans un domaine professionnel ou d'affaires particulier sont tenus de les mettre en œuvre dans l'exercice de leurs fonctions.

Le conseil actuel se compose de dirigeants de société, de professionnels du placement et des finances, d'avocats, de comptables agréés, d'un actuaire, d'un cadre dirigeant d'une fédération du travail et d'un spécialiste en ressources humaines.

En vertu de la Loi, ne peuvent être administrateurs : les membres du Sénat, de la Chambre des communes ou d'une législature provinciale, les employés du gouvernement fédéral et les personnes qui sont en droit de recevoir une pension de retraite au titre des régimes de pensions du secteur public fédéral.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois ans et est renouvelable.

FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Afin de s'assurer que les objectifs de la Loi et des règlements sont atteints, le conseil d'administration a défini ses propres responsabilités comme incluant ce qui suit :

- nommer le président et chef de la direction ;
- approuver un énoncé écrit des principes, normes et procédures en matière de placement pour chaque caisse de retraite ;
- approuver des stratégies mises en place afin d'atteindre les objectifs de rendement de chaque caisse de retraite ;
- nommer les gestionnaires de placement externes ;
- nommer le vérificateur externe ;
- adopter des politiques et procédures appropriées régissant le comportement et la gestion des affaires d'Investissements PSP, dont un code de déontologie, des directives en matière de conflits d'intérêts et des politiques de gestion de risques ;
- approuver la politique en matière de ressources humaines, en particulier, la politique de rémunération ;
- établir des processus d'évaluation de rendement pour le conseil d'administration, le président et chef de la direction et les membres de la haute direction ;
- tenir des comptes et registres distincts et dresser des états financiers trimestriels et annuels pour chaque caisse de retraite.



Richard Bradshaw, Vancouver (Colombie-Britannique)
Ancien président et chef de la direction de *Phillips, Hager & North Investment Management Ltd.* Président du conseil de 1994 à 1999. Président actuel du conseil du *Vancouver Aquarium & Marine Science Centre*. Membre du comité de placement du *Public Service Pension Board (Alberta)*. A siégé à plusieurs conseils, dont ceux de la *Vancouver Arts Stabilization Team*, de la *Vancouver Foundation*, de la *Vancouver Oral School for Deaf Children*. Baccalauréat en commerce de l'Université McGill.



Paul Cantor, Toronto (Ontario)
Directeur général pour le Canada de la société *Russell Reynolds Associates*. Ancien président des services bancaires d'investissement, Banque Canadienne Impériale de Commerce. Ancien chef de la direction de la Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie et de la Compagnie Trust National. Directeur exécutif fondateur du *Toronto International Leadership Centre*. A siégé au comité des marchés financiers internationaux de la *Federal Reserve Bank* de New York. A siégé sur plusieurs conseils, dont ceux de la *CIBC* et de *Torstar*. Baccalauréat en droit de l'Université de Toronto. Fellow de l'Institut des banquiers canadiens.



Paul G. Haggis, Edmonton (Alberta)
Président et chef de la direction de *Alberta Treasury Branches* depuis 1996, et administrateur et chef de la direction d'*Investment Company Inc.* Ancien vice-président du financement des entreprises chez Citibanque Canada et chef de l'exploitation de la Métropolitaine, Compagnie d'Assurance-Vie. A siégé à plusieurs conseils, dont celui de la Métropolitaine, Compagnie d'Assurance-Vie. Baccalauréat de l'Université Western Ontario.



Donna Soble Kaufman, Toronto (Ontario)
Administratrice de sociétés. Membre de plusieurs conseils, dont ceux de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de *BCE Inc.*, de *Bell Canada International Inc.*, de *Bell Globemedia*, de *TransAlta Corporation* et d'*UPM-Kymmene*. A commencé sa carrière comme directrice d'un centre de diffusion. Ancienne associée chez Stikeman Elliott. Ancienne présidente du conseil et chef de la direction de *Selkirk Communications*, et administratrice de *Southam Inc.* et de *Provigo Inc.* Baccalauréat en droit civil de l'Université McGill et maîtrise en droit de l'Université de Montréal.



Lynn Loewen, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Vice-présidente, finances et administration, *Air Canada Regional Inc.* Ancien chef de l'exploitation d'*Air Nova Inc.* et directrice chez KPMG Peat Marwick Thorne. Ancien membre du conseil de l'Institut des comptables agréés de la Nouvelle-Écosse et du comité de la fiscalité de l'Association du transport aérien du Canada. Siège au conseil d'administration de l'Université *Mount Allison*. Baccalauréat en commerce de l'Université *Mount Allison*. Comptable agréée.



Keith G. Martell, Saskatoon (Saskatchewan)
Président du conseil, Banque des Premières Nations du Canada. Conseiller principal auprès de la *Federation of Saskatchewan Indian Nations* et de l'Assemblée des Premières nations. Ancien directeur exécutif des finances de la *Federation of Saskatchewan Indian Nations*. Membre de plusieurs conseils, dont ceux de la *North American Native Bankers Association*, du *Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology*, de *North West Company Inc.* et de l'Institut des comptables agréés de la Saskatchewan. Diplôme de commerce (comptabilité) de l'Université de Saskatchewan. Comptable agréé. Gestionnaire financier aborigène agréé.



Carl H. Otto, Montréal (Québec)
Président et chef de la direction d'*IFPT Management Inc.*, conseiller auprès d'*International Finance Participation Trust of Canada*. Ancien directeur général d'*AMI Partners Inc.* Président du comité de placement de la caisse de retraite de l'Université McGill et membre du comité de placement du gouvernement de l'Alberta et du groupe consultatif en placement du *Workers' Compensation Board of Alberta*. Membre de l'Institut des analystes financiers agréés. Doctorat en droit de l'Université de Fribourg en Allemagne.



Susan Sherck, St. John's (Terre-Neuve)
Conseillère principale en environnement humain, AMEC. Commissaire de l'*Economic Recovery Commission* de Terre-Neuve et du Labrador. Ancienne sous-ministre adjointe du Tourisme, de la Culture et des Loisirs. A participé aux activités de la Conférence d'étude canadienne du gouverneur général, du *Fisheries and Marine Institute* et de la Chambre de commerce de St. John's. Siège à plusieurs conseils, dont ceux du Groupe Investors et des Jardins botaniques de la *Memorial University*. Baccalauréat, *Wheaton College*, études supérieures d'anthropologie, *Memorial University*.

La Loi interdit au conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs en ce qui a trait aux règlements administratifs, aux politiques de placement, aux remplacements des postes vacants au sein des comités du conseil d'administration, à la nomination et à la rémunération des dirigeants et à l'approbation des états financiers.

CONFLITS D'INTÉRÊTS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS

Les conflits d'intérêts, ou tout au moins l'apparence de conflits d'intérêts, sont inévitables, étant donné la diversité des antécédents et des intérêts de nos administrateurs.

Il y a possibilité de conflits d'intérêts lorsqu'un administrateur détient une participation financière dans une société, ou est administrateur d'une société, dans laquelle nous envisageons d'investir; détient une participation financière, directe ou indirecte, dans un fournisseur, ou a une obligation envers un fournisseur; ou entretient des liens personnels apparemment susceptibles de compromettre sa capacité de prendre des décisions impartiales et objectives.

Le conseil d'administration a établi des procédures détaillées définissant les situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts et la façon dont les administrateurs doivent procéder, le cas échéant. Le but est de s'assurer que les administrateurs comprennent et connaissent bien nos politiques, principes et valeurs afin d'être en mesure de déterminer les façons appropriées de procéder et de se comporter. Par exemple, les administrateurs sont tenus de communiquer entièrement par écrit toute participation importante qu'ils détiennent dans les sociétés dans lesquelles Investissements PSP envisage d'investir. En outre, l'utilisation de renseignements confidentiels pour tirer un profit personnel est expressément interdite.

Si une transaction ou un projet de transaction a lieu dans le cours normal des affaires d'Investissements PSP et ne nécessite pas l'approbation du conseil, les administrateurs doivent communiquer par écrit toute participation importante qu'ils détiennent dès qu'ils ont connaissance de la transaction ou du projet de transaction.

Si la participation détenue est importante, les administrateurs ne peuvent participer ni au vote ni au débat se rapportant à la résolution de transaction présentée et doivent se retirer au moment de la discussion.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil a constitué quatre comités pour l'aider à s'acquiescer de ses obligations. Les recommandations des comités du conseil doivent être approuvées par le conseil d'administration. Le comité de placement se compose de tous les administrateurs. La composition des autres comités figure à la page 42, sous « Répertoire ».

Le *comité de placement* est chargé d'établir et de recommander pour adoption, un énoncé écrit des principes, normes et procédures en matière de placement pour chaque caisse de retraite et de le revoir annuellement. Il surveille et suit les stratégies de placement ; s'entretient avec la direction de l'efficacité des politiques, du rendement et des procédures de placement ; et nomme les gestionnaires de placement externes.

Le *comité de vérification et des conflits* surveille l'application des mécanismes de contrôle des conflits d'intérêts et du code de déontologie ; s'assure du caractère adéquat et de l'efficacité du système de contrôle interne, des systèmes d'information comptable et financière ainsi que des processus de vérification ; se réunit avec la direction afin d'examiner l'efficacité des mécanismes de contrôle interne ; se réunit avec le vérificateur externe pour discuter du rapport du vérificateur et approuve les états financiers annuels.

Le *comité de régie interne* élabore la politique de régie interne d'Investissements PSP ; effectue le suivi et l'évaluation des relations entre le conseil d'administration et la direction, incluant les limites des responsabilités de la direction et s'assure que le conseil est en mesure de fonctionner en toute indépendance face à la direction ; et recommande les membres des comités du conseil, ainsi que les règlements administratifs et les politiques de régie interne.

Le *comité des ressources humaines et de la rémunération* revoit et approuve les politiques en matière de rémunération, de formation et de ressources

humaines ; évalue annuellement le rendement du président et chef de la direction et en discute avec l'ensemble du conseil d'administration ; revoit annuellement, de manière globale, la rémunération des employés ; étudie le plan de relève ; et supervise la présentation, dans le rapport annuel, de la rémunération des administrateurs et des dirigeants.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La politique de rémunération adoptée par le conseil établit pour les administrateurs une rémunération similaire à la rémunération médiane versée aux administrateurs des sociétés incluses dans l'indice TSE 300. Chaque administrateur reçoit donc un montant annuel de 12 000 \$. Les présidents des comités reçoivent un montant annuel supplémentaire de 3 000 \$. Une indemnité journalière de 900 \$ est versée pour chaque réunion du conseil et de comité du conseil à laquelle participe l'administrateur. Toutefois, lorsque les réunions du conseil et du comité de placement ont lieu le même jour, une seule indemnité est versée. (Le conseil s'est réuni 11 fois pendant l'exercice 2001 et les comités du conseil, 26 fois).

La rémunération versée aux administrateurs ainsi qu'aux dirigeants pendant l'exercice 2001 est résumée à la note complémentaire 6 des états financiers de chaque compte.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des règlements, le conseil d'administration doit décrire dans le rapport annuel les procédures qu'il a mises en place pour évaluer son propre rendement. Le conseil a approuvé une politique d'évaluation de son rendement en février 2001. Cette politique consiste en des procédures relatives à l'instauration de discussions franches et confidentielles que le président du conseil doit tenir avec chaque administrateur ainsi qu'avec le président et chef de la direction.

Pour faciliter le processus, chaque année, en septembre, le comité de régie interne remettra un guide d'évaluation du rendement du conseil à chaque administrateur et au président et chef de la direction. Ce document se présentera

généralement sous la forme d'un questionnaire. Les administrateurs soumettront leurs réponses par écrit au président du conseil, lequel s'en servira pour aborder les sujets pertinents et les possibilités d'amélioration lors de ses réunions avec chaque administrateur et avec le président et chef de la direction.

Le président du conseil résumera les résultats de ces réunions et les passera en revue avec le comité de régie interne chaque année, en janvier. Le président du conseil et celui du comité de régie interne présenteront ensuite au conseil un rapport sur le processus de révision, les résultats et les recommandations.

RÔLE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est énoncée clairement dans la description des mandats du conseil d'administration, du président du conseil et du président et chef de la direction.

Le président et chef de la direction, qui est nommé par le conseil d'administration, dirige l'organisation, aide le conseil d'administration à formuler les politiques, est responsable de la gestion des fonds et s'occupe de la gestion quotidienne des activités d'Investissements PSP. Ses fonctions sont définies par le conseil d'administration et incluent :

- recommander la stratégie d'affaires globale, les plans d'affaires et budget annuels ;
- recommander l'énoncé des principes, normes et procédures de placement s'appliquant à chaque caisse de retraite, ainsi que les politiques et procédures visant à contrôler le risque ;
- recommander la structure organisationnelle de base et la politique de rémunération des employés ;
- embaucher le personnel de gestion ;
- sélectionner et recommander les gestionnaires de placement externes qui seront nommés par le comité de placement ;
- soumettre l'information pertinente en temps opportun au conseil d'administration afin que celui-ci puisse s'acquitter de ses responsabilités de surveillance et de suivi.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

En vertu de la Loi qui nous régit, nous devons établir un code de déontologie pour les dirigeants et les employés. Au cours de notre premier exercice, nous avons élaboré un code définissant notre culture d'entreprise et qui guidera notre comportement.

En plus de respecter les exigences de la Loi, le code explique en détail aux dirigeants et employés les politiques, principes et valeurs de notre organisation afin de les aider à adopter des façons de faire et des comportements appropriés. Le code traite de divers sujets, entre autres, l'honnêteté et l'intégrité, le respect de la Loi, l'utilisation de renseignements confidentiels, la communication des transactions personnelles, les cadeaux et faveurs reçus et offerts à des tiers, l'adhésion à des associations professionnelles ou sans but lucratif et la représentation publique de ces organismes, ainsi que l'utilisation, à des fins personnelles, des ressources, des biens et des installations d'Investissements PSP.

Nous avons établi une liste restreinte de titres pour lesquels Investissements PSP détient des renseignements confidentiels. Il est interdit aux dirigeants et aux employés de négocier des titres faisant partie de cette liste.

POLITIQUES ET PROGRAMMES DE PLACEMENT

Dans cette section, nous traitons de l'évolution et de l'application de notre politique de placement.

OBJECTIFS DE PLACEMENT À LONG TERME

Nous avons pour mandat de gérer les fonds dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes de pensions sous-jacents et de maximiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus. Les rapports actuariels des trois régimes de pensions comportent des hypothèses relatives au taux de rendement requis pour supporter nos obligations liées aux régimes de pensions. Plus précisément, le promoteur du régime suppose un taux de rendement réel (en sus de l'inflation) de 4,25 % par an. Si on combine ce taux à un taux d'inflation à long terme présumé de 3 % par an, le taux de rendement nominal annuel estimé des trois régimes s'élève à 7,25 %.

SIMILARITÉ DES RÉGIMES SOUS-JACENTS

Bien qu'ils ne soient pas totalement identiques, les régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont beaucoup en commun. Tous trois sont des régimes à prestations déterminées. Les prestations sont indexées à l'inflation, sont intégrées au régime des pensions du Canada et au régime des rentes du Québec et les profils des passifs des trois régimes sont similaires. Les taux de contribution des employés sont identiques, basés sur les gains annuels et subissent le même processus de révision.

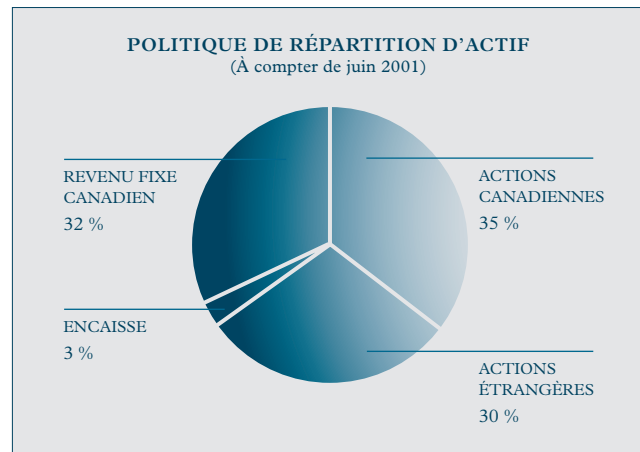
Par conséquent, même si nous avons établi un compte distinct pour la caisse de retraite de chaque régime, il est logique d'appliquer, au départ, une politique de placement unique. Les nouvelles caisses de retraite n'ayant aucun problème de liquidité (les placements n'ont pas à être liquidés pour payer les prestations actuelles), nous pouvons nous concentrer sur les rendements à long terme.

POLITIQUE DE RÉPARTITION D'ACTIF

Déterminer la politique de répartition d'actif est une décision importante pour nous assurer que le taux de

rendement à long terme des placements soit au moins égal aux hypothèses actuarielles de taux de rendement. Nous pensons qu'un des meilleurs moyens d'atteindre cet objectif est de placer une proportion importante de l'actif en actions.

Les actions sont des placements très volatils qui peuvent parfois produire des rendements négatifs, à court terme, comme on a pu le constater dernièrement. Les niveaux sans précédent atteints par les cours boursiers au cours des années 1990 sont attribuables aux investissements importants en technologie ayant stimulé la croissance économique par des gains de productivité. Les actions du secteur de la technologie, en particulier, ont atteint des niveaux d'évaluation excessifs. Un



brusque revirement de la croissance économique et de la façon dont les investisseurs évaluent les marchés boursiers ont entraîné une correction du marché au cours du dernier trimestre de l'année civile 2000 et du premier trimestre de 2001. La baisse des cours boursiers a été une coïncidence qui nous a permis de nous constituer un portefeuille d'actions à des prix plus raisonnables.

Les trois caisses de retraite ont des entrées de fonds élevées par rapport aux actifs, ce qui nous permet, par conséquent, d'accepter le risque accru des placements en actions comparativement aux placements en revenu fixe et d'attendre que les actions produisent les rendements à long terme attendus.



POLITIQUE DE RÉPARTITION D'ACTIF À LA VALEUR MARCHANDE (À compter de juin 2001)			
	CIBLE	FOURCHETTE	INDICE DE RÉFÉRENCE
Actions canadiennes	35 %	30 %-40 %	TSE 300
Actions étrangères	30 %	25 %-35 %*	Interne**
Revenu fixe canadien	32 %	27 %-37 %	SCM Univers
Encaisse	3 %	0 %-10 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

* La valeur comptable des actions étrangères ne peut dépasser 30 % du portefeuille, mais leur valeur marchande peut être supérieure.

**Les indices S&P 500 et EAFE sont pondérés selon leur capitalisations boursières (rééquilibrage mensuel). Les marchés émergents seront inclus dans l'indice de référence lorsque nous détendrons des placements sur ces marchés. (L'indice EAFE est l'indice MSCI Europe, Australasie et Extrême-Orient.)

Un portefeuille d'actions diversifié à l'échelle mondiale devrait produire un rendement supérieur à celui des placements à revenu fixe en autant que l'économie mondiale poursuive son expansion à long terme, qu'il n'y ait pas de crise économique ou financière profonde et durable et que les cours ne retournent à des niveaux d'évaluation excessifs.

L'augmentation de notre pondération en actions s'est effectuée graduellement au cours de l'exercice. (Voir graphique à la page 5). Lorsque nos activités ont démarré, en avril 2000, nous avons investi 55 % de notre portefeuille en actions. À la mi-octobre, nous avons décidé d'augmenter notre objectif de pondération en actions à 60 % avec une mise en place sur quelques mois. En février 2001, nous avons de nouveau modifié cet objectif pour l'établir à 65 %. À la fin de l'exercice, la pondération en actions des portefeuilles était de 61 % et devrait atteindre l'objectif visé de 65 % au début de juin 2001. Le conseil d'administration revoit officiellement la politique de répartition d'actif une fois par an.

RESTRICTIONS SUR LES PLACEMENTS

En vertu des mesures législatives et des règlements en vigueur, nos activités de placement sont assujetties à six principales restrictions :

- jusqu'au 31 mars 2003, les placements en actions canadiennes doivent reproduire essentiellement la composition d'un ou de plusieurs indices boursiers canadiens généralement reconnus ;
- les biens étrangers sont limités à 30 % du total de l'actif (au coût), conformément à la disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) s'appliquant

aux caisses de retraite et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite ;

- un maximum de 10 % de la valeur comptable totale de l'actif peut, directement ou indirectement, être investi dans deux ou plusieurs sociétés faisant partie du même groupe, dans une personne, ou dans deux ou plusieurs personnes liées (sauf dans le cas d'une participation dans des caisses séparées, des fonds mutuels ou communs) ;
- les placements directs et indirects dans les valeurs mobilières d'une société ne peuvent conférer plus de 30 % des droits de vote requis pour élire les administrateurs ;
- nous ne pouvons investir dans des produits dérivés, comme les options et les contrats à terme, que s'ils sont couverts par des liquidités ou d'autres actifs ;
- les placements directs et indirects ne peuvent dépasser 5 % du total de l'actif (au coût) dans un même bien immeuble ou un avoir minier canadien, 15 % de l'ensemble des placements dans des avoirs miniers canadiens et 25 % de l'ensemble des placements dans des biens immeubles et des avoirs miniers canadiens.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

Durant l'exercice 2001, nos placements consistaient en des fonds indiciaires qui reproduisent substantiellement :

- l'indice composé TSE 300, constitué des sociétés cotées à la Bourse de Toronto ;
- l'indice *Standard and Poor's 500*, constitué de sociétés américaines ;

- l'indice international *Morgan Stanley Capital EAFE*, constitué de quelque 1 200 sociétés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient ;
- l'indice obligataire *SCM Univers*, constitué d'obligations canadiennes gouvernementales et corporatives.

À la fin de l'exercice, 34 % du total de l'actif était placé dans un fonds indiciel sur le TSE 300, 13,5 % dans un fonds indiciel américain et 13,5 % dans un fonds indiciel étranger ainsi que 39 % dans un fonds indiciel d'obligations canadiennes et d'autres titres à revenu fixe.

Les fonds indiciels d'actions sont une forme de placement qui convient particulièrement aux nouvelles organisations car ils sont un moyen efficace d'investir dans une vaste gamme de sociétés canadiennes et étrangères et permettent d'obtenir des rendements alignés sur ceux des indices, et ceci, tout en diversifiant le risque à travers les économies et secteurs mondiaux.

Durant l'exercice 2002, nous gérerons activement certaines composantes de notre actif. Par exemple, nous « désindexerons » quelques-uns de nos fonds d'actions étrangères et les ferons gérer à l'interne et à l'externe afin d'obtenir un rendement supérieur à celui de notre indice de référence interne. Cet indice de référence interne pondère la capitalisation boursière des marchés des États-Unis, d'EAFE et éventuellement des marchés émergents dans l'indice MSCI – tous pays. Nous mettrons aussi en place notre objectif de gérer activement une partie de notre portefeuille obligataire. Une fois la restriction réglementaire expirée, nous gérerons activement une partie de nos actions canadiennes cotées en bourse. Les placements privés et l'immobilier seront aussi considérés comme nouvelles classes d'actif.

DROITS DE VOTE

À titre de propriétaire d'actions, nous avons le droit de voter sur les propositions présentées lors des assemblées d'actionnaires. Durant l'exercice 2001, nous avons investi dans des unités de fonds indiciels. Étant un investisseur parmi plusieurs autres, nous ne pouvons imposer une politique de vote. Nous nous sommes assurés que la politique de vote du gestionnaire de placement externe est

cohérente avec notre politique de placement. Lorsque nous commencerons à gérer activement une partie de notre portefeuille, nous exercerons directement nos droits de vote rattachés aux actions gérées par nos gestionnaires internes.

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

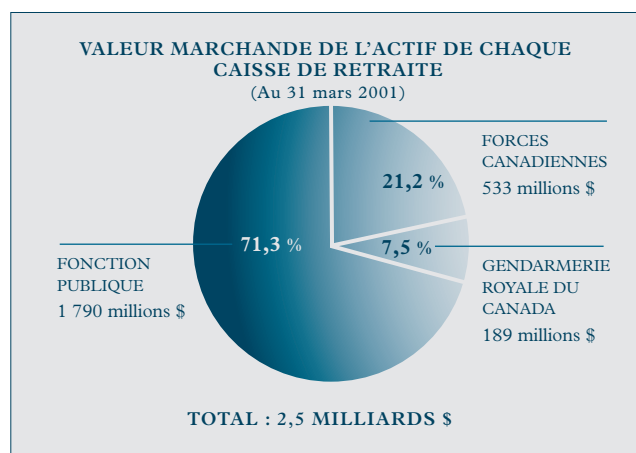
Nous avons élaboré des politiques afin de gérer les risques de crédit, de marché et autres risques financiers liés à nos activités de placement.

Le risque de crédit des obligations et de l'encaisse est géré en contrôlant la proportion du portefeuille détenue en titres de cote inférieure telle que mesurée par une firme externe de cotation. Les risques liés aux actions et au taux d'intérêt sont des risques inhérents aux placements en actions et en titres à revenu fixe et nous les gérons par une stratégie de diversification. Le risque de change est inhérent aux actions étrangères et nous le gérons en diversifiant les placements.

Nous travaillons également à formuler des politiques de gestion des risques opérationnels et autres risques d'entreprise.

RÉSULTATS DE PLACEMENTS POUR L'EXERCICE 2001

Notre premier exercice s'est terminé le 31 mars 2001. Au cours de cette période, nous avons reçu 2,7 milliards de dollars en contributions nettes des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC. Nous avons reçu des fonds plusieurs fois par mois et les avons placés dès que possible.



À la fin de l'exercice, environ 34 % de l'actif consolidé était placé en actions canadiennes, 27 % en actions étrangères et 39 % en titres à revenu fixe canadiens.

La valeur marchande des actifs au 31 mars 2001 s'élevait à 2,5 milliards de dollars.

PERFORMANCE DES MARCHÉS

La baisse des cours boursiers au cours de notre premier exercice a présenté des occasions d'achat pour une nouvelle organisation de placement telle que la nôtre ayant à sa disposition des entrées de fonds positives.

Les marchés boursiers où nous investissons ont décliné au début du premier trimestre de notre exercice, puis ont progressé de façon constante tout au long du deuxième trimestre pour atteindre un sommet vers le début de septembre 2000.

Au cours du deuxième semestre de notre exercice, les cours boursiers ont baissé de manière continue. Les actions que nous avons acquises au cours du premier semestre de l'exercice ont perdu de leur valeur. Toutefois, nous avons pu accroître nos placements en actions à des cours de plus en plus bas. (Voir graphique à la page 5). Nous avons l'intention d'établir un important portefeuille d'actions représentant 65 % de l'ensemble de l'actif.

La baisse des taux d'intérêt vers la fin de notre exercice s'est traduite par une augmentation de la valeur marchande de notre portefeuille d'obligations.

Notre performance étant évaluée sur plusieurs années, nous sommes optimistes et prévoyons produire les rendements attendus sur le long terme.

RÉSULTATS DE PLACEMENTS

En ce qui a trait à l'exercice 2001, les rendements positifs de 43 millions de dollars réalisés sur les titres à revenu fixe n'ont pas suffi à compenser les rendements négatifs de 270 millions de dollars attribuables au placement en actions. En conséquence, à la fin de l'exercice, les portefeuilles consolidés avaient enregistré une perte nette de 227 millions de dollars (incluant les gains et pertes réalisés et non réalisés).

TAUX DE RENDEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS (Exercice 2001)			
	RENDEMENTS DES PORTEFEUILLES	RENDEMENTS DES INDICES DE RÉF.	
Actions canadiennes	(12,0) %	(12,2) %	TSE 300
Actions étrangères	(13,2) %	(13,0) %	S&P 500, EAFE*
Revenu fixe canadien	8,3 %	8,3 %	SCM Univers
Portefeuilles consolidés	(4,1) %	(4,0) %	Indice de référence**

Ce tableau présente les taux de rendement pondérés par le temps, avant frais et dépenses, des trois comptes de retraite consolidés et couvre la période allant du 17 avril 2000 (premier jour où des fonds ont été placés) au 31 mars 2001. Ils sont conformes aux normes de l'AIMR et ont été vérifiés comme tels.

*En dollars canadiens, pondéré 50/50

**Selon les pondérations établies dans la politique de placement.

TAUX DE RENDEMENT

Le taux de rendement des trois comptes consolidés était de -4,1 %, reflétant les rendements négatifs enregistrés par les marchés boursiers (-12,2 % pour les actions canadiennes et -13,0 % pour les actions étrangères) et le rendement positif de 8,3 % affiché par le marché canadien des titres à revenu fixe.

Nous comparons le rendement de chacune des classes d'actifs à celui d'un indice de marché, afin de déterminer si nous obtenons les résultats escomptés. Normalement, un fond indiciel devrait obtenir le même rendement que celui de l'indice, moins les coûts liés aux transactions et frais de placement connexes. La différence entre le rendement affiché pour l'exercice 2001 par chaque classe d'actifs et le rendement de l'indice correspondant est attribuable principalement à l'importance relative des entrées de fonds par rapport à l'actif au cours de l'exercice.

Nous comparons ensuite le rendement total des comptes au rendement de l'indice de référence, calculé comme la moyenne des indices de référence des classes d'actifs pondérés selon le poids des classes d'actif dans notre politique de placement. Les comptes consolidés ont affiché un rendement de -4,1 % contre un rendement de -4,0 % pour l'indice de référence, ce qui représente un écart acceptable pour des fonds indiciels.

Les rendements et les indices de référence de chaque compte sont présentés à la note complémentaire 4 des états financiers. Les écarts entre les taux de rendement des trois comptes sont dus au fait qu'ils ont été établis à des dates différentes et qu'ils ont des entrées de fonds différentes.

VARIATIONS DE L'ACTIF NET

Les résultats de notre premier exercice doivent être analysés en fonction de la situation financière des trois régimes.

Les trois nouveaux comptes ont commencé l'exercice 2001 sans actif net. Les contributions nettes au cours de l'exercice se sont élevées à 2,7 milliards de dollars. Après déduction de la perte nette d'exploitation, l'actif net s'élevait à 2,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice.

CHARGES ADMINISTRATIVES

Les charges administratives d'Investissements PSP pour l'exercice 2001 ont totalisé 3,6 millions de dollars et comprennent les frais de gestion de placement, les salaires et charges sociales, les honoraires des administrateurs, les honoraires professionnels et frais de consultation, le loyer et le matériel des bureaux, ainsi que d'autres dépenses normales d'entreprise. Les honoraires professionnels et de consultation reflètent le fait qu'Investissements PSP est un nouvel organisme et que le conseil d'administration a dû faire appel à des experts-conseils en l'absence de personnel. Certains professionnels ont été recrutés sur une base contractuelle pour aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités.

La répartition des charges administratives entre les trois comptes est expliquée à la note complémentaire 6 des états financiers de chaque compte.

Nous nous attendons à ce que les charges administratives augmentent au cours des exercices à venir, et ce au fur et à mesure que nos services administratifs et financiers seront mis en place et que nous embaucherons du personnel de placement et d'administration. Les frais de gestion de placement liés aux droits de garde et autres charges, reliés à la taille de l'actif sous gestion, continueront à s'accroître en valeur absolue. À mesure que notre actif augmentera, les charges administratives en pourcentage de l'actif commenceront à baisser après avoir atteint leur maximum dans un avenir prochain.

Nous sommes déterminés à gérer notre organisation de manière efficiente. Notre but est de comparer nos charges administratives à un ratio de dépenses d'un échantillon approprié d'organismes de placement institutionnel ayant une envergure et des objectifs semblables aux nôtres.

É T A T S F I N A N C I E R S E T N O T E S C O M P L É M E N T A I R E S

CERTIFICAT DE PLACEMENT	18
COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE	
Rapport des vérificateurs	19
États financiers	20
Notes complémentaires	22
COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES	
Rapport des vérificateurs	27
États financiers	28
Notes complémentaires	30
COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA	
Rapport des vérificateurs	35
États financiers	36
Notes complémentaires	38

C E R T I F I C A T D E P L A C E M E N T

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* ») exige qu'un certificat soit signé par un administrateur au nom du conseil d'administration, attestant que les placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (les « placements ») détenus au cours de l'exercice étaient conformes à la *Loi* ainsi qu'aux politiques, aux normes et aux procédés régissant ces placements. Par conséquent, voici le certificat de placement :

« Les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001 étaient conformes à la Loi et aux énoncés de politiques, de normes et de procédés régissant ces placements. »



WILLIAM R. C. BLUNDELL
Président du conseil d'administration

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension de la Fonction publique
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension de la Fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la Fonction publique ») au 31 mars 2001 et les états des résultats et de la perte nette cumulée, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Fonction publique et des placements détenus au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Fonction publique que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi*, présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

COMPTABLES AGRÉÉS

Toronto (Ontario), le 27 avril 2001

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

BILAN

Au 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIF	
Placements – à la juste valeur (note 2)	1 789 506 \$
Encaisse	106
Revenu de placement à recevoir	26
Somme à recevoir du compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada (note 6)	95
Somme à recevoir du compte du régime de pension des Forces canadiennes (note 6)	270
	1 790 003
PASSIF	
Charges à payer	499
ACTIF NET	1 789 504 \$
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT :	
Perte nette cumulée liée aux activités d'exploitation	(164 211)\$
Transfert des fonds (note 3)	1 953 715
	1 789 504 \$

Au nom du conseil d'administration :


PAUL CANTOR*Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits***ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	— \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	
Transfert des fonds (note 3)	1 953 715
Perte nette liée aux activités d'exploitation	(164 211)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ET ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	1 789 504 \$

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA PERTE NETTE CUMULÉE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Revenu de placement	
Intérêts	2 444 \$
Pertes matérialisées	(81)
Pertes non matérialisées	(163 986)
	(161 623)
Frais de placement (note 5)	162
	(161 785)
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES (note 6)	
Charges d'exploitation	745
Salaires et charges sociales	573
Honoraires et frais de consultation	1 108
	2 426
PERTE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET PERTE NETTE CUMULÉE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE	(164 211)\$

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Au 31 mars 2001

	COÛT	JUSTE VALEUR	% DU PORTEFEUILLE (À LA JUSTE VALEUR)
	(EN MILLIERS)	(EN MILLIERS)	
Actions canadiennes			
Fonds indiciel SSgA* TSE 300	742 481 \$	602 892 \$	33,7
Actions américaines (note 2)			
Fonds indiciel SSgA* S&P 500	268 685	240 754	13,5
Actions autres que nord-américaines (note 2)			
Fonds indiciels SSgA* EAFE	269 930	242 394	13,5
Titres canadiens à revenu fixe			
Fonds indiciel revenu fixe canadien SSgA*	656 109	687 179	38,4
Encaisse	16 287	16 287	0,9
	1 953 492 \$	1 789 506 \$	100,0 %

*Les placements sont effectués dans des caisses en gestion commune gérées par State Street Global Advisors (SSgA).

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt fondé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite de la Fonction publique a été constituée en vertu de modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite de la Fonction publique dans le compte du régime de pension de la Fonction publique d'Investissements PSP afin d'être investi.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*.

Les activités d'Investissements PSP ont démarré le 1^{er} avril 2000, et sa date de fin d'exercice est le 31 mars.

**1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS
COMPTABLES**
Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite de la Fonction publique. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension de la Fonction publique. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, les gains et les pertes non matérialisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les distributions des caisses en gestion commune.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice, sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

Transfert des fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite de la Fonction publique sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2001.

a) Politique de placement

Investissements PSP a préparé un énoncé intérimaire des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement intérimaire »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au compte du régime de pension de la Fonction publique. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2001 ont été établis comme suit :

CLASSE D'ACTIF	RÉPARTITION D'ACTIF	INDICES DE RÉFÉRENCE
Actions canadiennes	35,0 %	TSE 300
Actions américaines	13,5 %	S&P 500
Actions autres que nord-américaines	13,5 %	« MSCI EAFE »
Titres canadiens à revenu fixe	38,0 %	SCM Univers

Les règlements de la *Loi* stipulent que les placements en actions canadiennes d'Investissements PSP doivent reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (le « TSE 300 ») a été choisi comme indice boursier représentatif des actions canadiennes. Depuis le début, Investissements PSP utilise également une stratégie de reproduction du marché pour les autres classes d'actifs.

b) Risque de change

Investissements PSP est exposé à un risque de change découlant des placements en unités d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans des caisses en gestion commune advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par région s'établissent comme suit au 31 mars 2001 :

PAYS/RÉGION	JUSTE VALEUR	% DU TOTAL
(EN MILLIERS)		
États-Unis	240 754 \$	49,8
Europe	169 807 \$	35,2
Extrême-Orient	72 587 \$	15,0
	483 148 \$	100,0

Conformément à la politique de placement intérimaire, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

3. TRANSFERT DES FOND

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 1 953 715 000 \$ sous forme de transferts de la caisse de retraite de la Fonction publique. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension de la Fonction publique.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

4. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence pour la période allant du 17 avril 2000 (soit le premier jour où les fonds ont été placés) jusqu'au 31 mars 2001 s'établit comme suit :

	RENDEMENT DES PORTEFEUILLES	RENDEMENT DES INDICES DE RÉFÉRENCE	
Actions canadiennes	(11,8)%	(12,2)%	TSE 300
Actions étrangères	(13,2)%	(13,0)%	50 % S&P 500/ 50 % «MSCI EAFE»
Titres canadiens à revenu fixe	8,3 %	8,3 %	SCM Univers
Rendement total	(3,8)%	(4,0)%	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement intérimaire.

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes prescrites par l'*Association for Investment Management and Research*. Les rendements sont présentés après déduction des charges relatives aux placements et à l'administration.

5. FRAIS DE PLACEMENT

Les frais de placement comprennent ce qui suit :

	(EN MILLIERS)
Frais de gestion de placement externe	149 \$
Droits de garde	13
	162 \$

6. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense

et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte les coûts directs des activités de placement, soit la gestion de placement et les droits de garde, et de répartir entre les comptes les frais d'administration, tels que services de consultation, les jetons de présence et les frais d'administration, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte. Les frais d'administration ont été répartis selon la politique, ce qui s'est traduit par une répartition sur un exercice complet comme suit :

Compte du régime de pension de la Fonction publique	71,9 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,0 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,1 %

Les charges d'exploitation ont été engagées par le compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes.

a) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation qui sont réparties selon la politique de répartition susmentionnée englobent les éléments suivants :

	(EN MILLIERS)
Rémunération des administrateurs	200 \$
Frais de communication	197
Fournitures de bureau et matériel	194
Loyer	66
Frais de déplacement et d'hébergement liés aux assemblées des administrateurs	59
Autres charges d'exploitation	29
	745 \$

La rémunération totale des administrateurs avant la répartition à chaque compte était de 279 000 \$. La rémunération des administrateurs inclut des honoraires de 12 000 \$ versés annuellement aux administrateurs, des honoraires annuels additionnels de 3 000 \$ pour chacun

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

des présidents de comité ainsi que des honoraires de 900 \$ par assemblée du conseil ou d'un comité. Aucuns autres honoraires ne sont versés lorsque les assemblées du comité de placement se tiennent le même jour que les assemblées du conseil d'administration.

Les engagements au titre des installations et du matériel totalisent 655 000 \$ pour les deux prochaines années ; une partie de ce montant sera affectée au présent compte.

b) Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales incluent 71,9 % de la rémunération totale du président et chef de la direction et du vice-président exécutif d'Investissements PSP. La rémunération totale versée aux cadres était comme suit :

EMPLOYÉ	POSTE	SALAIRE	PRIME À COURT TERME	PRIME À LONG TERME
Adel Sarwat ¹	Président et chef de la direction	138 900 \$	70 000 \$	— \$
Carl Haller ²	Vice-président exécutif	256 500 \$	— \$	— \$

¹ Le président et chef de la direction est entré en fonction le 11 septembre 2000 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 210 000 \$.

² Le vice-président exécutif est entré en fonction le 28 février 2000, ayant pour mandat de coordonner la phase de démarrage.

c) Honoraires et frais de consultation

Les honoraires et les frais de consultation, dont une tranche de 71,9 % a été attribuée au présent compte, se répartissent comme suit :

	(EN MILLIERS)
Frais de consultation	619 \$
Frais juridiques	332
Honoraires des comptables et des vérificateurs	157
	1 108 \$

Les frais de consultation représentent les montants versés pour des services de consultation professionnelle reçus pour l'élaboration des politiques en matière de stratégies commerciales et de ressources humaines, la recherche de cadres dirigeants et d'autres conseils qu'a reçus Investissements PSP.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension des Forces canadiennes
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension des Forces canadiennes ») au 31 mars 2001 et les états des résultats et de la perte nette cumulée, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes et des placements détenus au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi*, présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

COMPTABLES AGRÉÉS

Toronto (Ontario), le 27 avril 2001

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

BILAN

Au 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIF	
Placements – à la juste valeur (note 2)	532 690 \$
Encaisse	43
Revenu de placement à recevoir	5
	532 738
PASSIF	
Charges à payer	22
Somme à verser au compte du régime de pension de la Fonction publique (note 6)	270
	292
ACTIF NET	532 446 \$
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT :	
Perte nette cumulée liée aux activités d'exploitation	(48 631)\$
Transfert des fonds (note 3)	581 077
	532 446 \$

Au nom du conseil d'administration :


PAUL CANTOR*Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits***ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	— \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	
Transfert des fonds (note 3)	581 077
Perte nette liée aux activités d'exploitation	(48 631)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ET ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	532 446 \$

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA PERTE NETTE CUMULÉE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Revenu de placement	
Intérêts	678 \$
Pertes matérialisées	(17)
Pertes non matérialisées	(48 530)
	(47 869)
Frais de placement (note 5)	53
	(47 922)
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES (note 6)	
Charges d'exploitation	219
Salaires et charges sociales	167
Honoraires et frais de consultation	323
	709
PERTE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET PERTE NETTE CUMULÉE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE	(48 631)\$

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Au 31 mars 2001

	COÛT	JUSTE VALEUR	% DU PORTEFEUILLE (À LA JUSTE VALEUR)
	(EN MILLIERS)	(EN MILLIERS)	
Actions canadiennes			
Fonds indiciel SSgA* TSE 300	221 110 \$	180 831 \$	33,9
Actions américaines (note 2)			
Fonds indiciel SSgA* S&P 500	79 939	71 294	13,4
Actions autres que nord-américaines (note 2)			
Fonds indiciels SSgA* EAFE	79 102	70 567	13,3
Titres canadiens à revenu fixe			
Fonds indiciel revenu fixe canadien SSgA*	196 404	205 333	38,5
Encaisse	4 665	4 665	0,9
	581 220 \$	532 690 \$	100,0 %

*Les placements sont effectués dans des caisses en gestion commune gérées par State Street Global Advisors (SSgA).

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés de capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt fondé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite des Forces canadiennes a été constituée en vertu de modifications apportées à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré dans le compte du régime de pension des Forces canadiennes d'Investissements PSP par la caisse de retraite des Forces canadiennes afin d'être investi.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

Les activités d'Investissements PSP ont démarré le 1^{er} avril 2000, et sa date de fin d'exercice est le 31 mars.

**1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS
COMPTABLES**
Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension des Forces canadiennes. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, les gains et les pertes non matérialisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les distributions des caisses en gestion commune.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

Transfert des fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite des Forces canadiennes sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2001.

a) Politique de placement

Investissements PSP a préparé un énoncé intérimaire des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement intérimaire »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au compte du régime de pension des Forces canadiennes. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2001 ont été établis comme suit :

CLASSE D'ACTIF	RÉPARTITION D'ACTIF	INDICES DE RÉFÉRENCE
Actions canadiennes	35,0 %	TSE 300
Actions américaines	13,5 %	S&P 500
Actions autres que nord-américaines	13,5 %	« MSCI EAFE »
Titres canadiens à revenu fixe	38,0 %	SCM Univers

Les règlements de la *Loi* stipulent que les placements en actions canadiennes d'Investissements PSP doivent reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (le « TSE 300 ») a été choisi comme indice boursier représentatif des actions canadiennes. Depuis le début, Investissements PSP utilise également une stratégie de reproduction du marché pour les autres classes d'actifs.

b) Risque de change

Investissements PSP est exposé à un risque de change découlant des placements en unités d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans des caisses en gestion commune advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacent par région s'établissent comme suit au 31 mars 2001 :

PAYS/RÉGION	JUSTE VALEUR	% DU TOTAL
(EN MILLIERS)		
États-Unis	71 294 \$	50,3
Europe	49 424 \$	34,8
Extrême-Orient	21 143 \$	14,9
	141 861 \$	100,0

Conformément à la politique de placement intérimaire, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

3. TRANSFERT DES FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 581 077 000 \$ sous forme de transferts de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension des Forces canadiennes.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

4. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence pour la période allant du 17 avril 2000 (soit le premier jour où des fonds ont été placés) jusqu'au 31 mars 2001 s'établit comme suit :

	RENDEMENT DES PORTEFEUILLES	RENDEMENT DES INDICES DE RÉFÉRENCE	
Actions canadiennes	(11,9)%	(12,2)%	TSE 300
Actions étrangères	(13,2)%	(13,0)%	50 % S&P500/ 50 % «MSCI EAFE»
Titres canadiens à revenu fixe	8,3 %	8,3 %	SCM Univers
Rendement total	(4,2)%	(4,0)%	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement intérimaire.

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes prescrites par l'*Association for Investment Management and Research*. Les rendements sont présentés après déduction des charges relatives aux placements et à l'administration.

5. FRAIS DE PLACEMENT

Les frais de placement comprennent ce qui suit :

	(EN MILLIERS)
Frais de gestion de placement externe	41 \$
Droits de garde	12
	53 \$

6. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense

et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte les coûts directs des activités de placement, soit la gestion de placement et les droits de garde, et de répartir entre les comptes les frais d'administration, tels que services de consultation, les jetons de présence et les frais d'administration, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte. Les frais d'administration ont été répartis selon la politique, ce qui s'est traduit par une répartition sur un exercice complet comme suit :

Compte du régime de pension de la Fonction publique	71,9 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,0 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,1 %

Les charges d'exploitation ont été engagées par le compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes.

a) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation qui sont réparties selon la politique de répartition susmentionnée englobent les éléments suivants :

	(EN MILLIERS)
Rémunération des administrateurs	59 \$
Frais de communication	59
Fournitures de bureau et matériel	57
Loyer	18
Frais de déplacement et d'hébergement liés aux assemblées des administrateurs	17
Autres charges d'exploitation	9
	219 \$

La rémunération totale des administrateurs avant la répartition à chaque compte était de 279 000 \$. La rémunération des administrateurs inclut des honoraires de 12 000 \$ versés annuellement aux administrateurs, des honoraires annuels additionnels de 3 000 \$ pour chacun

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

des présidents de comité ainsi que des honoraires de 900 \$ par assemblée du conseil ou d'un comité. Aucuns autres honoraires ne sont versés lorsque les assemblées du comité de placement se tiennent le même jour que les assemblées du conseil d'administration.

Les engagements au titre des installations et du matériel totalisent 655 000 \$ pour les deux prochaines années ; une partie de ce montant sera affectée au présent compte.

b) Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales incluent 21,0 % de la rémunération totale du président et chef de la direction et du vice-président exécutif d'Investissements PSP. La rémunération totale versée aux cadres était comme suit :

EMPLOYÉ	POSTE	SALAIRE	PRIME À COURT TERME	PRIME À LONG TERME
Adel Sarwat ¹	Président et chef de la direction	138 900 \$	70 000 \$	— \$
Carl Haller ²	Vice-président exécutif	256 500 \$	— \$	— \$

¹ Le président et chef de la direction est entré en fonction le 11 septembre 2000 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 210 000 \$.

² Le vice-président exécutif est entré en fonction le 28 février 2000, ayant pour mandat de coordonner la phase de démarrage.

c) Honoraires et frais de consultation

Les honoraires et les frais de consultation, dont une tranche de 21,0 % a été attribuée au présent compte, se répartissent comme suit :

	(EN MILLIERS)
Frais de consultation	180 \$
Frais juridiques	97
Honoraires des comptables et des vérificateurs	46
	323 \$

Les frais de consultation représentent les montants versés pour des services de consultation professionnelle reçus pour l'élaboration des politiques en matière de stratégies commerciales et de ressources humaines, la recherche de cadres dirigeants et d'autres conseils qu'a reçus Investissements PSP.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada ») au 31 mars 2001 et les états des résultats et de la perte nette cumulée, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada et des placements détenus au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi*, présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

COMPTABLES AGRÉÉS

Toronto (Ontario), le 27 avril 2001

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

BILAN

Au 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIF	
Placements – à la juste valeur (note 2)	188 905 \$
Encaisse	16
Revenu de placement à recevoir	2
	188 923
PASSIF	
Charges à payer	10
Somme à verser au compte du régime de pension de la Fonction publique (note 6)	95
	105
ACTIF NET	188 818 \$
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT :	
Perte nette cumulée liée aux activités d'exploitation	(17 692)
Transfert des fonds (note 3)	206 510
	188 818 \$

Au nom du conseil d'administration :


PAUL CANTOR*Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits***ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	— \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	
Transfert des fonds (note 3)	206 510
Perte nette liée aux activités d'exploitation	(17 692)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ET ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	188 818 \$

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA PERTE NETTE CUMULÉE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	(EN MILLIERS)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Revenu de placement	
Intérêts	204 \$
Pertes matérialisées	(6)
Pertes non matérialisées	(17,635)
	(17,437)
Frais de placement (note 5)	16
	(17,453)
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES (note 6)	
Charges d'exploitation	75
Salaires et charges sociales	56
Honoraires et frais de consultation	108
	239
PERTE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET PERTE NETTE CUMULÉE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE	(17 692)\$

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Au 31 mars 2001

	COÛT	JUSTE VALEUR	% DU PORTEFEUILLE (À LA JUSTE VALEUR)
	(EN MILLIERS)	(EN MILLIERS)	
Actions canadiennes			
Fonds indiciel SSgA* TSE 300	79 320 \$	64 506 \$	34,2
Actions américaines (note 2)			
Fonds indiciel SSgA* S&P 500	28 339	25 336	13,4
Actions autres que nord-américaines (note 2)			
Fonds indiciels SSgA* EAFE	28 354	25 393	13,4
Titres canadiens à revenu fixe			
Fonds indiciel revenu fixe canadien SSgA*	70 527	73 670	39,0
	206 540 \$	188 905 \$	100,0 %

*Les placements sont effectués dans des caisses en gestion commune gérées par State Street Global Advisors (SSgA).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt fondé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada a été constituée en vertu de modifications apportées à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada dans le compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada d'Investissements PSP afin d'être investi.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.

Les activités d'Investissements PSP ont démarré le 1^{er} avril 2000, et sa date de fin d'exercice est le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS
COMPTABLES*Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, les gains et les pertes non matérialisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les distributions des caisses en gestion commune.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice, sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

Transfert des fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2001.

a) Politique de placement

Investissements PSP a préparé un énoncé intérimaire des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement intérimaire »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2001 ont été établis comme suit :

CLASSE D'ACTIF	RÉPARTITION D'ACTIF	INDICES DE RÉFÉRENCE
Actions canadiennes	35,0 %	TSE 300
Actions américaines	13,5 %	S&P 500
Actions autres que nord-américaines	13,5 %	« MSCI EAFE »
Titres canadiens à revenu fixe	38,0 %	SCM Univers

Les règlements de la *Loi* stipulent que les placements en actions canadiennes d'Investissements PSP doivent reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (le « TSE 300 ») a été choisi comme indice boursier représentatif des actions canadiennes. Depuis le début, Investissements PSP utilise également une stratégie de reproduction du marché pour les autres classes d'actifs.

b) Risque de change

Investissements PSP est exposé à un risque de change découlant des placements en unités d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans des caisses en gestion commune advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacent par région s'établissent comme suit au 31 mars 2001 :

PAYS/RÉGION	JUSTE VALEUR	% DU TOTAL
	(EN MILLIERS)	
États-Unis	25 336 \$	49,9
Europe	17 788 \$	35,1
Extrême-Orient	7 605 \$	15,0
	50 729 \$	100,0

Conformément à la politique de placement intérimaire, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

3. TRANSFERT DES FONDS

Au cours du trimestre, Investissements PSP a reçu 206 510 000 \$ sous forme de transferts de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

4. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence pour la période allant du 19 avril 2000 (soit le premier jour où des fonds ont été placés) jusqu'au 31 mars 2001 s'établit comme suit :

	RENDEMENT DES PORTEFEUILLES	RENDEMENT DES INDICES DE RÉFÉRENCE	
Actions canadiennes	(14,5)%	(14,8)%	TSE 300
Actions étrangères	(13,6)%	(13,6)%	50 % S&P500/ 50 % «MSCI EAFE»
Titres canadiens à revenu fixe	8,5 %	8,5 %	SCM Univers
Rendement total	(6,2)%	(5,1)%	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement intérimaire.

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes prescrites par l'*Association for Investment Management and Research*. Les rendements sont présentés après déduction des charges relatives aux placements et à l'administration.

5. FRAIS DE PLACEMENT

Les frais de placement comprennent ce qui suit :

	(EN MILLIERS)
Frais de gestion de placement externe	6 \$
Droits de garde	10
	16 \$

6. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense

et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte les coûts directs des activités de placement, soit la gestion de placement et les droits de garde, et de répartir entre les comptes les frais d'administration, tels que les services de consultation, les jetons de présence et les frais d'administration, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte. Les frais d'administration ont été répartis selon la politique, ce qui s'est traduit par une répartition sur un exercice complet comme suit :

Compte du régime de pension de la Fonction publique	71,9 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,0 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,1 %

Les charges d'exploitation ont été engagées par le compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes.

a) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation qui sont réparties selon la politique de répartition susmentionnée englobent les éléments suivants :

	(EN MILLIERS)
Rémunération des administrateurs	20 \$
Frais de communication	20
Fournitures de bureau et matériel	20
Loyer	6
Frais de déplacement et d'hébergement liés aux assemblées des administrateurs	6
Autres charges d'exploitation	3
	75 \$

La rémunération totale des administrateurs avant la répartition à chaque compte était de 279 000 \$. La rémunération des administrateurs inclut des honoraires de 12 000 \$ versés annuellement aux administrateurs, des honoraires annuels additionnels de 3 000 \$ pour chacun

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

des présidents de comité ainsi que des honoraires de 900 \$ par assemblée du conseil ou d'un comité. Aucuns autres honoraires ne sont versés lorsque les assemblées du comité de placement se tiennent le même jour que les assemblées du conseil d'administration.

Les engagements au titre des installations et du matériel totalisent 655 000 \$ pour les deux prochaines années ; une partie de ce montant sera affectée au présent compte.

b) Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales incluent 7,1 % de la rémunération totale du président et chef de la direction et du vice-président exécutif d'Investissements PSP. La rémunération totale versée aux cadres était comme suit :

EMPLOYÉ	POSTE	SALAIRE	PRIME À COURT TERME	PRIME À LONG TERME
Adel Sarwat ¹	Président et chef de la direction	138 900 \$	70 000 \$	— \$
Carl Haller ²	Vice-président exécutif	256 500 \$	— \$	— \$

¹ Le président et chef de la direction est entré en fonction le 11 septembre 2000 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 210 000 \$.

² Le vice-président exécutif est entré en fonction le 28 février 2000, ayant pour mandat de coordonner la phase de démarrage.

c) Honoraires et frais de consultation

Les honoraires et les frais de consultation, dont une tranche de 7,1 % a été attribuée au présent compte, se répartissent comme suit :

	(EN MILLIERS)
Frais de consultation	60 \$
Frais juridiques	33
Honoraires des comptables et des vérificateurs	15
	108 \$

Les frais de consultation représentent les montants versés pour des services de consultation professionnelle reçus pour l'élaboration des politiques en matière de stratégies commerciales et de ressources humaines, la recherche de cadres dirigeants et d'autres conseils qu'a reçus Investissements PSP.

RÉPERTOIRE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET COMITÉ DE PLACEMENT**

WILLIAM R.C. BLUNDELL

Président du conseil d'administration
Toronto (Ontario)

BOB BALDWIN

Ottawa (Ontario)

BARBARA BENDER

Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)

JEAN-LOUIS BOURBEAU

Montréal (Québec)

RICHARD BRADSHAW

Vancouver (Colombie-Britannique)

PAUL CANTOR

Toronto (Ontario)

PAUL G. HAGGIS

Edmonton (Alberta)

DONNA SOBLE KAUFMAN

Toronto (Ontario)

LYNN LOEWEN

Halifax (Nouvelle-Écosse)

KEITH G. MARTELL

Saskatoon (Saskatchewan)

CARL H. OTTO

Montréal (Québec)

SUSAN SHERK

St. John's (Terre-Neuve)
**Comité de vérification
et des conflits :**

PAUL CANTOR, président

BARBARA BENDER

JEAN-LOUIS BOURBEAU

KEITH G. MARTELL

Comité de régie interne :

DONNA SOBLE KAUFMAN, présidente

LYNN LOEWEN

CARL H. OTTO

**Comité des ressources humaines
et de la rémunération :**

PAUL G. HAGGIS, président

BOB BALDWIN

RICHARD BRADSHAW

SUSAN SHERK

DIRECTION :

ADEL SARWAT, C.F.A.

Président et chef de la direction

CARL HALLER

Vice-président exécutif

DANIELLE G. MORIN¹

Chef des opérations financières

KEN MONDS²Directeur – Relations avec
le gouvernement et les régimes
de pensions¹ Est entrée en fonction le 9 avril 2001² Est entré en fonction le 3 janvier 2001

SIÈGE SOCIAL

155, rue Queen, bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1P 6L1
Téléphone : 613-751-4498
Télécopieur : 613-567-3312

PRINCIPAL BUREAU D'AFFAIRES

1250, boulevard René Lévesque ouest, bureau 4215
Montréal (Québec)
H3B 4W8
Téléphone : 514-937-2772
Télécopieur : 514-937-2774

Site Web : www.investpsp.ca

This Annual Report is also available in English.

